

Liberté Égalité Fraternité



Décision n° 2024-01 du 5 janvier 2024

portant nomination du responsable par intérim des secteurs d'activité D1 et D2 de la direction technique infrastructures de transport et matériaux du Cerema

Le directeur général du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Monsieur Sébastien Wasner, directeur adjoint du département infrastructures et matériaux de la direction territoriale Méditerranée, est nommé responsable par intérim des secteurs d'activité D1 (Gestion de patrimoine d'infrastructures de transport) et D2 (Conception, viabilité, entretien et adaptation des plates-formes d'infrastructures de transport) de la direction technique infrastructures de transport et matériaux, à compter du 18 décembre 2023.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 5 janvier 2024

Pascal Berteaud

Directeur général

Le directeur général

150 9001

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 3/04/2024.

Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

u pour acceptation

Cerema Siège social : Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92 803 - 69674 Bron Cedex -

WASNER SCHOOL STEED

